



## Couches lavables: comment bénéficier du programme?

13 janvier 2015 à 11:59 | [Environnement](#)

[Marie-Eve Cloutier](#)

Tout comme les arrondissements de Verdun et de Ville-Marie, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a maintenant son programme de subvention pour les couches lavables.

« Afin d'encourager l'utilisation de couches lavables et réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement, nous avons décidé d'offrir aux familles de l'arrondissement une subvention de 100 \$ pour l'achat [ou la location] de couches lavables pour leur nouveau-né », a annoncé Réal Ménard, maire de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, lors d'une conférence de presse hier matin (12 janvier).

### **Où s'inscrire?**

L'arrondissement offrira 75 subventions de 100\$ aux familles de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui désirent acheter ou louer des couches lavables.

Les personnes intéressées doivent se présenter au PITREM, gestionnaire du programme, situé au 7962, rue Hochelaga (2e étage), pour s'inscrire.

« Le PITREM est fier de gérer ce programme de subvention qui s'insère bien dans le cadre de la politique de développement durable de l'organisme au cœur de la jeunesse montréalaise depuis 24 ans », a mentionné la directrice générale du PITREM, Danielle Lacombe.

Pour être admissible, il est nécessaire de fournir une preuve de résidence dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ; être parent d'un enfant âgé de moins de 12 mois ; s'engager à utiliser les couches lavables pendant la période durant laquelle l'enfant sera aux couches, en remplissant le formulaire d'inscription disponible sur les [sites Web de l'arrondissement](#) ou du [PITREM](#); fournir une copie du certificat de naissance de l'enfant ; fournir la facture originale de l'achat d'un minimum de 20 couches lavables ou la facture originale de la location de couches lavables, pour une période minimale d'un an, avec un organisme qui offre ce service.

L'arrondissement espère déjà pouvoir reconduire le programme de subvention de couches lavables l'année prochaine.